

Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **47 (1902)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

† Le lieutenant-colonel Manuel. — La réforme de l'équipement et de l'habillement. — Le pas d'école. — Quelques décisions de la conférence des instructeurs supérieurs de l'infanterie.

Ce n'est pas à moi qu'incombe l'honorable tâche de retracer dans la *Revue militaire suisse* la carrière militaire du lieutenant-colonel Ed. Manuel. Je ne saurais pourtant passer sous silence, dans cette chronique dont il faisait chaque mois sa part, la mort de ce camarade, sans lui donner un juste tribut de regrets; et ces regrets sont encore accrus par la pensée que Manuel n'a pas trouvé dans la carrière militaire toutes les satisfactions qu'il méritait; à la veille d'atteindre l'âge où un officier peut être libéré du service, il était encore à attendre un commandement digne de son grade et de sa compétence indiscutable. Mais il n'était pas homme à se laisser arrêter dans son activité militaire par ce qu'il pouvait considérer comme une injustice; il avait entrepris une tâche et il l'a poursuivie sans faiblir, jusqu'à son dernier jour. Par là, il nous a laissé un exemple d'abnégation patriotique digne d'être suivi.

*
*
*

Pariant du poids que peut porter le fantassin, je disais, dans la chronique du mois de juin, que notre uniforme devait être complètement remanié. Le colonel Hintermann, instructeur de la III^e division, s'occupe de la même question dans le *Monatschrift für Offiziere aller Waffen* du mois de juin également. Après s'être prononcé pour notre havre-sac actuel, de préférence au sac tyrolien ou « rucksack », il conclut que l'allégement du fantassin doit marcher de pair avec la réforme de l'habillement. Entrant dans le détail, il formule les conclusions suivantes :

Nos *chaussures d'ordonnance*, soit celle de marche, soit celle de quartier, sont appropriées à leur but; la dernière n'est malheureusement pas encore achetée en assez grand nombre par des hommes accoutumés à porter une chaussure plus lourde. Avec ces chaussures il y aurait avantage à ce que la troupe remplaçât les bas et chaussettes par des *chiffons* (*Fusslappen*) qui préservent mieux les pieds, coûtent peu de chose et sont d'un facile entretien.

A la place des *guêtres*, il faut pourvoir la troupe de *bandes molletières* et de bandes plus petites destinées à protéger simplement le bas du pantalon (*Hosenschoner*).

Un seul *pantalon* ne peut suffire ; mais la seconde paire devrait avoir essentiellement le caractère d'un pantalon de quartier, plus léger et d'une coupe différente, analogue à celle des culottes d'équitation, permettant de le porter, soit seul au quartier ou au cantonnement, soit comme sous-vêtement en cas de besoin, pendant les nuits froides, par exemple.

La *tunique*, qui est un vêtement de cérémonie (*Gesellschaftsanzug*), devrait être abandonnée et remplacée par une blouse sous laquelle on puisse porter des sous-vêtements chauds.

Dans la saison chaude une seconde blouse pourrait avantageusement remplacer la *capote* que l'on emmagasinerait comme matériel de corps, et l'on emploierait comme manteau de pluie la toile de tente. La suppression de la tunique et de la capote constituerait l'allégement le plus important pour l'infanterie, en même temps qu'elle soulagerait les finances de l'Etat.

Enfin un *chapeau de feutre*, à la façon américaine, serait préférable à notre *képi* et, quant à la coiffure de quartier, l'ancien bonnet de police ou le béret serait préférable à la casquette à visière, récemment adoptée.

* * *

Telles sont les vues émises par le colonel Hintermann.

La question de l'uniforme est d'ailleurs un peu partout à l'ordre du jour ; c'est le résultat des campagnes coloniales en général, de la guerre sud-africaine en particulier et de la campagne de Chine. Cette question a pour nous aussi une importance considérable ; elle est plus difficile à régler dans une armée de milices que dans une armée permanente : il y a d'autre part des points de vue, qu'on tient pour essentiels dans une armée permanente, et qu'une armée de milices peut entièrement négliger.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* du 26 juillet nous donne sur l'état de cette question en Allemagne les renseignements suivants :

A la suite des expériences faites soit en Afrique soit pendant la campagne de Chine, on serait en train d'étudier un nouvel uniforme pour les troupes coloniales. Quant à l'armée indigène, il n'est pas question de changer ses uniformes. S'il est admis à présent, sans contestation aucune, que les couleurs voyantes, les ornements, les parties brillantes et donnant des reflets doivent être absolument écartées, si l'on veut échapper à la vue et au feu de l'ennemi, il n'est pas nécessaire en temps de paix de tenir compte des mêmes considérations. En Allemagne, on tient aux brillants uniformes ; ils sont un élément qui fait aimer le service par le soldat ; certains régiments de cavalerie, grâce à leur uniforme, se recrutent en grande partie au moyen de volontaires. On ne veut pas non plus

que le soldat puisse être confondu avec les employés de tramways ou de certaines administrations ou entreprises publiques ou privées. Aussi l'armée allemande conservera-elle, pour le temps de paix, ses uniformes actuels. Pour le cas de guerre, l'administration allemande aurait fait de gros approvisionnements d'un drap désigné par sa couleur : « feldgrau », dont on confectionnerait, au moment voulu, des uniformes de campagne. Il paraît que l'exemple de l'Angleterre qui a réussi à équiper en 1882 déjà, à la veille de la campagne d'Egypte, en très peu de temps, d'uniformes appropriés, le corps expéditionnaire, prouve que ce résultat peut être atteint par la coopération des ateliers de l'Etat et de l'industrie privée.

Ce qui est intéressant à constater, c'est que l'armée allemande ne fera pas campagne dans ses brillants uniformes, mais dans des uniformes adaptés aux circonstances.

En France on s'agite beaucoup aussi à propos de cette question et on réclame à grands cris la réforme de l'équipement et de l'habillement. « Au temps des soldats de carrière, lit-on dans la *France militaire*, on pouvait s'offrir la fantaisie de tenues de parade, contraires au bon sens autant qu'à l'hygiène; on ne s'en est pas privé, sauf à voir, à l'ouverture d'une campagne, les troupes elles-mêmes faire justice de l'ineptie des commissions qui les avaient habillées : nos soldats allant en Crimée jetaient leurs shakos à la mer... », et rapportant une parole d'un général américain, le même auteur ajoute plus loin : « Pourquoi un homme, parce qu'il est soldat, serait-il obligé de porter une tenue contraire aux suggestions du bon sens et aux leçons de l'expérience? »

On sait pourtant que les Français ont l'intention de faire la guerre en capote et non en tunique, le premier de ces vêtements paraissant mieux approprié; un ministre de la guerre, le général Mercier, si je ne fais erreur, avait même décidé que tous les officiers prendraient en guerre la capote de la troupe, afin qu'on les distinguât moins facilement.

Nous, Suisses, nous n'avons pas besoin d'uniformes de parade; nos milices n'ont pas un but décoratif; nous aurions dû être les premiers à nous affranchir du préjugé de l'uniforme; nous ne serons pas les derniers, il faut l'espérer, à emboîter le pas au mouvement de réforme qui se dessine. D'autre part, nous ne pouvons nous permettre le luxe d'un double jeu d'uniformes : un pour certaines occasions de service en temps de paix, l'autre pour faire campagne. Il nous faut un uniforme simple, pratique, débarrassé de tout ce qui est brillant ou visible, mais qui protège le soldat, autant que cela est possible, contre les intempéries; pas trop chaud en été et qui puisse se doubler de sous-vêtements dans la saison froide; qui permette le libre jeu de tous les mouvements pour le maniement des armes. Il nous faut en un mot un vêtement confectionné en vue du but professionnel seul, et sans aucune préoccupation esthétique.

Les propositions du colonel Hintermann tendent en partie à ce but; mais j'irais plus loin que lui.

Je voudrais que le pantalon disparût et fût remplacé par une culotte, fermée au-dessous du genou par un contre-sanglon et une boucle permettant de serrer à volonté; le bas de la jambe serait revêtu, suivant la saison, le temps ou les circonstances, de bas-jambières ou de bandes molletières. Cela rendrait nécessaire, il est vrai l'usage de chaussures uniformes; ce serait là encore un progrès. S'il est nécessaire, avec le pantalon actuel, de pourvoir le soldat de deux choses: la bande molletière et le protecteur (*Hosenschoner*), qui transforment, en fait, le pantalon en une culotte mal ajustée, pourquoi ne pas adopter d'emblée la culotte, comme les chasseurs, les touristes et, en général, tous ceux qui pratiquent les sports? Ce serait plus simple et meilleur marché. Par contre, il faudrait que la partie supérieure de la culotte fût allongée, en donnant à la ceinture une largeur telle qu'elle couvrit tout l'abdomen.

Si l'on trouve indispensable que le soldat soit en possession, pour faire campagne, d'une seconde culotte, celle-ci pourrait affecter la forme indiquée par le colonel Hintermann, mais je la voudrais en tricot et non pas en drap; ce vêtement se porterait occasionnellement seul, au cantonnement, par exemple, et, comme sous-vêtement; il serait d'un usage plus pratique qu'une culotte de drap.

Pour remplacer la tunique, le veston d'exercice actuel n'est pas encore le vêtement le meilleur; il est possible de trouver mieux; le col droit, en particulier, doit être remplacé par un col rabattu, qui laisse le cou entièrement libre.

La capote est trop grande et trop lourde; elle devrait être modifiée de manière à en diminuer certaines proportions et à l'alléger en supprimant les doublures du corps, à moins que, entrant dans les vues du colonel Hintermann, on la réserve exclusivement pour une campagne d'hiver. Je crois que ce mode de faire aurait des inconvénients, celui en particulier de conserver en magasin pendant un assez grand nombre d'années des vêtements qui, quand on en aurait besoin, ne répondraient plus aux nécessités du moment ou pourraient être détériorés.

On dit que notre képi (c'est à proprement parler un shako) est une bonne coiffure militaire; les auteurs qui se sont occupés de la matière le qualifient ainsi; il serait plus juste de dire que parmi les coiffures militaires actuellement en usage c'est une des moins mauvaises et même, à l'exception de certains chapeaux et du casque colonial, peut-être la moins mauvaise. Mais c'est lui faire trop d'honneur que de dire qu'il est une bonne coiffure.

Notre képi est trop lourd, il ne se moule pas assez facilement à la tête dont il ne protège pas les côtés; la visière postérieure protège imparfaitement la nuque et la dépression de son impériale constitue

un réservoir dans lequel, en temps de pluie, s'accumule une flaque d'eau qui à chaque mouvement de la tête se déverse dans le cou, sur les épaules ou sur le devant du corps. Je lui reproche aussi de n'être pas fait d'une seule pièce, ce qui nuit à sa solidité et augmente son poids.

Et le casque allemand, dont la légende a fait la première des coiffures militaires, peut-être parce qu'il est porté par une armée qui a remporté d'étonnants succès, que faut-il en penser ?

A l'époque où ce casque était grand, emboîtait profondément la tête, où ses visières avançaient sur les yeux et sur la nuque, c'était probablement une bonne coiffure, mais très lourde. Depuis que, pour l'alléger, on lui a fait subir des diminutions considérables, il ne tient plus que sur le sommet de la tête ; sa visière qui dépasse à peine les sourcils et son couvre-nuque qui est appliqué contre le derrière de la tête, ne protègent plus rien du tout ; il est resté une élégante, mais est devenu une détestable coiffure militaire.

Quelle devrait donc être la coiffure du soldat ? Quand on examine les diverses coiffures en usage dans les infanteries européennes, ce que l'on peut faire grâce à la récente publication du commandant Lavis : *Sac au dos*, toute hésitation tombe et l'on reste convaincu qu'il faut choisir entre deux types : le casque colonial et le chapeau, mais un chapeau dont les ailes ne se relèvent ou ne se retroussent pas, ce qui est un non sens puisque leur office est de protéger ce qu'elles couvrent, mais restent plates, comme celles du chapeau des bersaglieri italiens, ou s'abaissent légèrement en forme de cloche.

Chez les sous-officiers, les insignes actuels des grades devraient disparaître ou, pour ne pas trop changer nos habitudes, être diminués du tiers à la moitié ; ils seraient encore assez apparents.

L'uniforme de l'officier, n'en déplaise aux partisans de l'élégance, devrait subir une transformation analogue. Pourquoi l'officier serait-il habillé autrement que le soldat ? Parce que c'est la tradition ? Alors la raison est insuffisante. A l'officier d'infanterie, le sabre est actuellement inutile ; il peut commander sa troupe sans cela ; le revolver ou le pistolet lui suffisent entièrement. L'officier a besoin de ses mains pour manier sa jumelle ou tenir sa carte ou son carnet ; son sabre, qu'il laisse alors au fourreau, ne fait que l'embarrasser, et bien plus encore quand il doit courir et traverser des terrains difficiles, ou franchir des obstacles. Si donc le sabre n'est pas indispensable à l'officier d'infanterie, si seulement l'utilité qu'on cherche à lui attribuer dans certaines circonstances est contestable, il faut le supprimer, au moins pour faire campagne ; et si, pour le temps de paix, il n'a pour lui que le préjugé et la tradition, il faut le supprimer entièrement. Une solution aussi radicale est pour étonner actuellement ; quand elle sera un jour réalisée, on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plus tôt.

Les insignes des grades de l'officier aussi, comme ceux du sous-officier, devraient être simplifiés. De ceux actuellement en usage, je ne conserverais que les étoiles, que l'on placerait à l'endroit de l'uniforme le plus apparent, col ou manche, et même aussi, si besoin était, sur le devant de la coiffure. Quant aux galons des coiffures, qui sont plus un ornement qu'un insigne, je voudrais qu'on les supprimât, parce qu'ils ne sont pas indispensables et aussi parce qu'ils peuvent trahir d'assez loin la présence des officiers supérieurs.

Je ne crois pas qu'en dépouillant l'uniforme de ses dehors brillants on risque d'affaiblir le goût pour le service militaire. S'il ne tient qu'à cela, il offre bien peu de solidité. Dans une armée de milices, dont la destination exclusive est la défense du patrimoine national, le goût n'a pas besoin d'être entretenu par des moyens artificiels. L'exercice des armes et la préparation à la guerre doivent être considérés par chaque citoyen en état de servir comme une fonction civique et comme un devoir, et c'est une des principales tâches des éducateurs de la jeunesse de placer au premier rang des devoirs du citoyen la défense de la patrie et l'acquisition des connaissances indispensables à cet effet.

* . *

Frappé par la remarque contenue dans un rapport d'inspection concernant l'exagération que l'on apporte parfois à faire exécuter un pas cadencé qui n'est que l'application à la marche du pas d'école, le chef de l'arme de l'infanterie en a fait l'objet d'observations que l'Instructeur en chef de l'infanterie a communiquées aux arrondissements de division. Je me suis alors souvenu d'avoir lu quelque part qu'en Allemagne on n'est pas unanimement favorable au pas de parade. Or, notre pas d'école n'est que le pas de parade allemand, introduit dans nos exercices de gymnastique militaire. J'ai cherché, et j'ai retrouvé cela dans le numéro de mars du *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, page 134. On rapporte là l'opinion du général-major prussien H. v. Puttkammer, exprimée comme suit :

« Beaucoup de recrues de l'infanterie de ligne n'apprennent le pas de parade qu'au prix de beaucoup de temps et de beaucoup de peine. Beaucoup de soldats qui, à cela près, sont bons, c'est-à-dire que l'on peut employer en toutes circonstances, qui tirent bien et que des marches pénibles ne fatiguent pas facilement, ne parviennent jamais à apprendre à tendre fortement les genoux et à tourner les pointes des pieds en dehors, comme on l'exige dans le pas de parade ; ils restent toujours dans la troisième classe, il faut sans cesse leur faire exercer le pas de parade et ils sont, deux années durant, le tourment de leur commandant de compagnie, qui sait bien que l'exécution d'un pas de parade irrépro-

chable est un facteur important de l'appréciation que Son Excellence portera sur le capitaine.

» On peut être un soldat modèle et de tous points utilisable en campagne sans cependant marcher en tendant les genoux avec exagération et en tournant les pointes des pieds en dehors. Nous ferions bien d'employer moins de temps et moins de peine à des choses qui comme celle-là, sont purement extérieures. »

Voilà qui paraît avoir été écrit pour nous.

Le chef de l'arme de l'infanterie communique aux commandants des unités de l'infanterie les décisions arrêtées, dans leur dernière conférence, par les officiers instructeurs supérieurs de l'arme. On y trouve un écho des mesures recherchées pour assurer un plus complet et meilleur recrutement des officiers.

Dans les cours de répétition, les sous-officiers proposés pour l'avancement doivent être reconnus aptes par la majorité du corps des officiers réunis sous la présidence du commandant du bataillon. Un procès-verbal relate la composition de l'assemblée et ses décisions; il est adressé à l'instructeur d'arrondissement qui le transmet, avec son préavis, au chef de l'arme. L'examen des candidats est ajourné jusqu'à leur entrée à l'école préparatoire d'officiers.

Une autre décision a trait au maintien en bon état de l'équipement et au remplacement des objets détériorés. Doivent être pris en considération les points suivants :

a) Aussitôt la troupe sous les armes, on fait enrouler les pattes d'épaules, d'une part pour les ménager, d'autre part pour que l'arme suspendue tienne mieux sur l'épaule.

b) Une inspection minutieuse conduira souvent à constater l'absence de petits objets d'équipement.

c) L'aspect de la troupe gagnerait au remplacement des garnitures à l'ancienne ordonnance des képis par les garnitures à la nouvelle ordonnance; les frais étant minimes, pourraient même être supportés par les caisses de bataillon.

Passons aux questions de tactique. Quelques-unes paraissent avoir été inspirées des récentes expériences de la guerre sud-africaine.

L'instruction tactique exige qu'on représente des situations dans lesquelles sont mis simultanément en action des corps de troupes assez considérables. On doit en conséquence prendre parfois comme objet de l'exercice : la préparation des troupes à couvert; le débouché subit de masses assez considérables, soit pour l'attaque, soit pour la contre-attaque, soit pour l'occupation d'une position préparée. Pour qu'on puisse mettre simultanément en action des masses, il est de plus nécessaire que

les troupes soient exercées à traverser des terrains difficiles et à franchir des obstacles.

On enseignera à la troupe la nouvelle réglementation du feu d'une cartouche de telle façon qu'elle en comprenne la valeur et puisse l'appliquer judicieusement.

On emploiera la pelle plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pour préparer des positions défensives. La troupe doit être plus familiarisée qu'elle ne l'est avec l'emploi de la pelle. Il faut en général vouer la plus grande attention à ce que les travaux de fortification soient établis judicieusement.

En terrain difficile, il est avantageux d'employer la colonne de marche comme formation de manœuvre. Les subdivisions avancent plus rapidement dans cette formation que dans n'importe quelle autre. On passe à la colonne de marche depuis la ligne de colonnes serrée sur l'ordre du commandant de bataillon; depuis la ligne de colonnes ouverte, les commandants de compagnie peuvent d'eux-mêmes prendre la colonne de marche.

Quand on est encore éloigné de l'ennemi d'une journée de marche et dans un terrain fortement couvert et coupé, où l'infanterie doit pourvoir elle-même à l'exploration, on peut envoyer dans ce but des patrouilles d'officiers, indépendantes des organes du service de sûreté; on les rend mobiles en les allégeant du sac qui est transporté par la voiture n° 5.

Dans le service de sûreté en position, on prendra souvent pour objets d'un exercice, l'occupation rapide d'une position d'avant-postes depuis la colonne de marche, et l'abandon, sans que l'ennemi s'en aperçoive, d'une position d'avant-poste, soit de jour, soit de nuit.

Terminons par une prescription concernant l'emploi du sabre par les officiers :

On tire le sabre pour commander devant le front et dans le rang. Il n'y a d'exception que si l'officier fait usage de la carte ou de la jumelle, par exemple dans la conduite du feu et dans le service de sûreté en marche.

Depuis que les officiers montés pendent le sabre à la selle, l'habitude s'est introduite quand ils mettent pied à terre pour un certain temps, au combat par exemple ou pour la critique, de laisser le sabre à la selle. Cela n'est pas permis.

Dans la colonne de marche, le commandant salue seul; les officiers dans le rang ne saluent pas.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations, promotions, démissions. — Un jubilaire : le général v. Verdy du Vernois. — La détérioration des canons de fusil. — Le mariage des fonctionnaires militaires. — Dans l'artillerie. — Deux historiques de régiments. — Les livres.

L'*Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise* pour 1902 qui a paru vers la fin du mois de juin renferme toutes les mutations à partir du 1^{er} juin 1901 jusqu'à la même date de l'année courante. C'est un fort volume de 1354 pages, 44 de moins qu'en 1901. Un appendice est consacré à la composition de la Cour militaire supérieure de l'empire, de la brigade d'occupation en Asie orientale, des bataillons d'infanterie de la marine et des troupes de protection dans nos colonies. Détail significatif : les subdivisions de mitrailleuses, y compris celles qui seront créées le 1^{er} octobre 1902, ainsi que les chasseurs à cheval qui forment un régiment combiné de cinq escadrons, un détachement de deux escadrons et six escadrons indépendants (total treize escadrons), sont réunis à la fin de l'arme à laquelle ils sont attachés actuellement. Il faut y voir la preuve que ces formations, qui ne sont pas encore achevées, auront un jour leur indépendance complète. Les officiers des instituts techniques, qui forment un corps spécial, sont séparés de leurs armes dans les listes d'ancienneté.

Les mutations d'officiers supérieurs ont été fort nombreuses comme de coutume. Ça n'a pas été le cas toutefois pour le ministère de la guerre. Une nouvelle section a été créée pour les camps d'instruction. A sa tête, un colonel. Un seul département a changé, et cinq sections, dont une ensuite du décès du chef.

D'autant plus nombreuses ont été les mutations à l'Etat-major général. Je me borne à reproduire la composition actuelle du Grand Etat-major, vous renvoyant pour le surplus à mon travail de l'an 1899, page 90. Les changements portent sur un nouveau quartier-maître général, lieutenant-général v. *Bülow*, et un nouveau chef du service géographique, lieutenant-général *Steinmetz*, auquel sont subordonnées les sections trigonométrique (colonel *Matthiass*), topographique (major-général *Schulze*) et cartographique (colonel *Villain*). Enfin, deux quartiers-maîtres principaux, les majors-généraux *Beseler* et v. *Gossler*. Les chefs des sections sont dans ce moment-ci les suivants : 1^{re} v. *Lindenau*, 2^e *Deimling*, 3^e v. *Flatow*, 4^e *Riemann*, 5^e v. *Loos*, 6^e v. *Eberhardt*, 7^e v. *Zitzewitz*, 8^e v. *Steuben*. La section des chemins de fer a comme chef le colonel v. *d. Gröben*, la section historique I, le major *Frh. v. Freytag-Loringhoren* (faisant fonctions), la section II, le lieutenant-général v. *Leszczynski*. Reste un chef de section disponible, le colonel *Deines*.

Dans les hauts commandements, le général feldmaréchal *comte Waldeisee*, rentré de l'Asie orientale, a repris la III^e inspection d'armée. Cinq corps d'armée ont changé de titulaire. Au Corps de la Garde, le lieutenant-général *v. Kessel*; au 1^{er} corps d'armée, le général d'infanterie *Frh. v. d. Goltz*, au XIII^e (Wurtemberg) le lieutenant-général *v. Hugo*, au XIV^e le général d'infanterie *v. Bock u. Polach*, au XVII^e le lieutenant-général *v. Braunschweig*.

Pour le reste, je m'en tiens à la statistique. Elle nous indique : 20 divisionnaires changés, 39 brigadiers d'infanterie, 12 de cavalerie, 11 d'artillerie de campagne, 3 inspecteurs de cavalerie, 1 inspecteur de l'artillerie à pied, 2 brigadiers, 3 inspecteurs des ingénieurs et 2 des pionniers. L'inspection des troupes de communication et celle des chasseurs et tireurs ont de nouveaux titulaires également. De même, l'inspecteur général du corps des ingénieurs et des pionniers, qui est maintenant le lieutenant-général *Wagner*. Postérieurement au 1^{er} juin, j'enregistre un nouvel inspecteur général de l'artillerie à pied, lieutenant-général *Perbandt* et la démission du nouveau roi de Saxe Georges comme titulaire de la II^e inspection d'armée. Deux gouverneurs et 11 commandants de forteresses ou de grandes garnisons ont changé depuis la même date.

L'annuaire indique les nouvelles dénominations attribuées à un certain nombre de régiments et bataillons créés depuis 1881 (voir chronique de février).

Je passe sur les calculs des amateurs établissant la proportion des officiers appartenant à la noblesse ou à la roture dans les divers grades, ainsi que sur les décorations qui ornent, au nombre de 66, la poitrine du lieutenant-général *comte Eulenburg*, maître des cérémonies, un record dont il n'y a pas lieu de rougir.

D'après la *Militär-Wochenblatt*, ont été promus : 2 colonels-généraux, 4 généraux, 39 lieutenants-généraux, 72 majors-généraux, 126 colonels, 145 lieutenants-colonels, 236 majors, 357 capitaines, 410 premiers-lieutenants et 866 lieutenants. Le revers de la médaille est représenté par 57 officiers réformés pour fautes commises, dont 24 étaient en service actif.

Les mutations du mois de juillet sont sans grande importance. Les démissions intéressent 1 major-général commandant de brigade de cavalerie, 4 colonels, 1 lieutenant-colonel, 10 majors, 28 capitaines et lieutenants. Promus : 1 lieutenant-colonel, 6 majors, 49 capitaines et lieutenants. On a nommé les commandants des troisièmes bataillons qui seront créés pour les manœuvres impériales dans les régiments à deux bataillons nos 154 et 155 du V^e corps d'armée.

Un officier bien connu, le lieutenant-colonel *v. Lindenau*, du grand

état-major, 2 majors et 1 capitaine du même ressort assisteront aux manœuvres d'automne de la flotte en s'embarquant sur un vaisseau de ligne.

En général, j'évite de citer les jubilés ou anniversaires des anciens généraux, à moins qu'ils n'aient des mérites extraordinaires dans l'une ou l'autre branche de l'art de la guerre. A ce titre, je dois citer le général d'infanterie *v. Verdy du Vernois*, qui, le 19 juillet, a atteint ses soixante-dix ans révolus. Verdy a fait la campagne de 1870-1871 comme chef de section au grand quartier-général. Pendant longtemps il fut le chef de la section historique du grand Etat-major et professeur à l'Académie de guerre. Il est le fondateur de la méthode d'application dans l'étude de la tactique et de la stratégie. Tout le monde connaît ses *Etudes sur la conduite des troupes* parues après la grande guerre, devenues classiques et, comme nous disons dans notre langage, *bahnbrechend*. Il est également l'auteur des *Etudes sur le service en campagne* et des *Etudes sur la guerre*, qui doivent encore paraître.

Comme ministre de la guerre en 1889-1890, il a échoué dans ses plans de réorganisation de l'armée sur la base du service de trois ans; le général de Caprivi, chancelier de l'empire et successeur de Bismarck, les reprit avec plus de succès en se basant sur le service de deux ans. Depuis 1890, Verdy vit dans la retraite, s'abandonnant à ses goûts d'écrivain militaire

*
* * *

Tous les cinq ans, on procède à une revision des canons de fusil du pied de paix dans les manufactures d'armes. Les canons détériorés sont réparés ou remplacés par de nouveaux. Les journaux disent qu'en 1902 huit corps d'armée (le 1^{er}, 2^e, 6^e, 7^e, 9^e, 11^e, 14^e et 18^e) et deux brigades d'infanterie rendront un cinquième de leurs fusils actuels pour en recevoir de nouveaux de l'armement de guerre. Je ne sais si les détails de ce renseignement sont absolument exacts, car on parle d'une « 77^e division d'infanterie » qui n'existe point. On sait cependant, par les discussions de la commission de budget du Reichstag, que les canons de fusil de petit calibre se détériorent rapidement, à cause de l'enveloppe en acier du projectile et de la poudre sans fumée. La plupart doivent être renouvelés tous les quatre ans.

L'ordonnance modifiée sur les mariages des fonctionnaires militaires, y compris les officiers, vient d'être publiée. On sait que, dans les grades inférieurs, les officiers doivent justifier d'un certain revenu pour obtenir la permission de se marier. Le revenu d'un capitaine de 2^e classe doit être de 1500 marks par an, outre ses appointements; celui d'un lieutenant de 2500 marks. Quelques formalités sont en outre imposées, même aux capitaines de 1^{re} classe, officiers supérieurs et généraux, quoiqu'on

fasse abstraction pour eux de la déclaration d'un revenu personnel, voire même d'un revenu de leur femme.

Vous savez la façon dont notre artillerie de campagne a été divisée en 1899 à la suite de la nouvelle organisation qui dédoublait les brigades et les régiments et apportait une augmentation considérable des batteries en même temps que l'incorporation dans les divisions d'infanterie. Cette réorganisation n'a pas été la première depuis 1871; elle a été précédée d'autres réformes analogues en 1872, 1881, 1887, 1890 et 1893. Hélas! nous n'en avons pas encore fini: quand nous adopterons les canons à recul sur affût, il nous faudra constituer les batteries à quatre pièces, ce qui nous vaudra un bouleversement total de l'organisation, car on ne saurait supposer que nous supprimerons simplement deux pièces pour ajouter un nombre égal de caissons. Un régiment est une famille et il est naturel que les divers régiments qui, originellement, ont appartenu à la même brigade d'artillerie éprouvent le désir, au lendemain de la séparation, de réunir encore une fois leurs officiers anciens et actifs. Ainsi en a-t-il été les 24 et 25 mai, des officiers de la 8^e brigade rhénane, dans l'ancienne garnison de la principale fraction de la brigade à Coblenze, sur les bords du Rhin. A pris part à cette entrevue le général d'artillerie v. d. Planitz, alors encore inspecteur général de l'artillerie à pied, qui commanda longtemps le 8^e régiment d'artillerie de campagne appartenant à la 8^e brigade d'artillerie.

J'ai deux historiques de régiments à signaler: celui du 8^e régiment d'infanterie rhénan n^o 70 et celui du 2^e régiment de dragons de la garde, dont le chef est l'impératrice Alexandra de Russie. Ces deux régiments doivent leur existence à la réorganisation de l'armée prussienne par le roi Guillaume I^{er} comme prince-régent, en 1860. Le régiment n^o 70 qui appartient au VIII^e corps d'armée, a eu comme garnison la petite forteresse de Saarlouis, située jusqu'en 1871 à la frontière de la France. Depuis 1887, il réside à Saarbrücken. En 1866, il appartenait à l'armée du Mein. En 1870, il a été le seul régiment de ligne qui ait été gardé dans une forteresse allemande jusqu'à la capitulation de Sedan. A partir de cette date, il prit part à l'investissement de Metz; puis, après la capitulation de cette place, fit campagne dans le nord de la France. Il s'est distingué dans les batailles d'Amiens, de la Hallue et de Saint-Quentin. Dans cette dernière affaire, il subit de grandes pertes: 6 officiers et 202 soldats. Sa bravoure lui valut un grand nombre de décorations.

Les 2^{es} dragons de la Garde, en garnison à Berlin, ont fait la campagne de 1866 contre l'Autriche dans le corps de la cavalerie de la première armée, sous le commandement du prince Albrecht père. Le régiment parti-

cipa à la bataille de Königgrätz, mais sans parvenir à une attaque décisive. Pendant la marche contre le Danube, il eut une rencontre heureuse avec la cavalerie autrichienne près de Tischnowitz.

Pendant la guerre contre la France, le régiment appartenant à la division de cavalerie de la Garde forma brigade avec le 1^{er} régiment de dragons. Cette brigade fut détachée au X^e corps d'armée pour le 16 août. Les escadrons du 2^e régiment ont donc pris une part glorieuse à la bataille de Vionville-Mars-la-Tour lorsqu'il fallut dégager le X^e corps dans son combat acharné contre des forces supérieures. Après la bataille du 18 août le régiment fit partie de l'armée de la Meuse sous le prince royal de Saxe. Il combattit donc à Sedan, puis fut au siège de Paris. Au mois de décembre 1870, la brigade des dragons reçut l'ordre de renforcer la I^{re} armée qui devait couvrir le siège de Paris du côté du nord. Le régiment fut chargé du service d'exploration et de couverture sur la Seine inférieure, service fatigant mais varié. Leur séjour dans la belle Normandie durant l'armistice ne déplut pas aux braves dragons. La période de paix qui a suivi la guerre de 1870-71 et qui dure encore a été traitée avec plus de détail qu'en général dans les travaux de ce genre. Le régiment a eu souvent, en effet, la visite de monarques et de princes étrangers. L'historique est orné de nombreuses illustrations.

Puisque j'ai abordé le domaine de la littérature militaire, je cite quelques livres encore. Mérite en tout premier lieu d'attirer l'attention un tirage à part des « von Löbell's Jahresberichte » : *Das militärische Verkehrswesen der Gegenwart*, par le capitaine Engels, de la section d'essais des troupes de communication. Il est décédé subitement au commencement de juillet. C'est la première fois que paraît une publication de ce genre. Elle est d'autant plus précieuse que l'auteur était particulièrement versé dans ce domaine. Pour les amateurs d'histoire de l'époque romaine, il faut recommander l'*Histoire de l'art de la guerre dans le cadre de l'histoire politique*¹, II^e partie, par le célèbre historien Hans Delbrück, professeur de stratégie à l'Université de Berlin. Le thème est la migration des peuples et le passage des temps anciens au moyen âge. Il ne s'agit pas d'une simple compilation : Delbrück est un heureux investigateur possédant des idées originales. Le lieutenant-colonel Frobenius continue ses *Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskriegs aus 1870-71, II. Artillerie-Angriff*. Le lieutenant-colonel Fabricius, bien connu, entre autres, par ses livres : *Les combats autour de Dijon* et *Auxerre-Châtillon*, traite un thème de nature à vous intéresser : *Milizwesen und Burenkrieg*. Un premier-lieutenant v. Müller achève sa publication : *Die Wirren in China und die Kämpfe der verbundeten Truppen*, 2^e volume.

L'exposition de Dusseldorf 1902 alimente les périodiques : les *Jahr-*

¹ *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1902.

bücher für die deutsche Armée u. Marine (juin, juillet, août, avec un à suivre), ont inauguré la série, puis la *Kriegstechn. Zeitschrift*, livraison de juin. L'article de cette dernière est intitulé : « Le matériel d'artillerie à l'Exposition de Dusseldorf, 1902 ». L'auteur, capitaine J. Castner, extrêmement versé dans la technique de l'artillerie, aurait dû adopter comme titre : « L'artillerie Krupp à l'exposition de Dusseldorf ». Pour l'artillerie de campagne, il reste un peu court ; il ne nous dit presque rien des nouveaux appareils de pointage qui sont remarquables. La conférence que Castner indique, dans le pavillon Ehrhardt, a été tenue par le général-major Taubert et non par v. Reichenau.

Les *Neue militärische Blätter* et le journal *Die Post* ont également commencé des articles sur l'artillerie à Dusseldorf.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelle organisation de l'artillerie de campagne. — Suppression du « cours spécial » pour capitaines d'artillerie de campagne et de forteresse. — Expériences de tir contre des sacs d'ordonnance. — L'automobilisme aux manœuvres de 1901.

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés, dans notre chronique de juin, en parlant du budget de la guerre pour 1903, sur la réorganisation de l'artillerie de campagne, nous extrairons quelques lignes d'un article publié par la *Neue Freie Presse*.

Après avoir constaté que cette question est vivement débattue dans les milieux militaires, le journal viennois insiste sur le fait que la réorganisation projetée entraînera une augmentation très notable, non seulement du matériel, mais encore des effectifs, tant en hommes qu'en chevaux. En ce qui concerne les officiers, la question est déjà partiellement réglée, des crédits ayant été demandés aux Délégations pour l'augmentation du corps des officiers d'artillerie et pour la création d'une seconde école de cadets à Fraiskirchen près de Vienne. Il sera moins facile d'augmenter les effectifs de la troupe, car il faut pour cela modifier la loi de recrutement militaire, ce qui n'est possible que par un vote concordant des deux Parlements.

D'après la nouvelle organisation, l'artillerie de campagne se composera, comme aujourd'hui, de 14 régiments d'artillerie de corps, puis de 45, — aujourd'hui 42 — régiments d'artillerie divisionnaire, d'une division de batteries de montagne pour le Tyrol, comme aujourd'hui, et de 3 divisions de batteries de montagne pour la Bosnie et l'Herzégovine, — jusqu'ici 11 batteries de montagne.

Les régiments d'artillerie de corps seront formés de 2 divisions de batteries de campagne et d'une division de batteries d'obusiers, tandis que les régiments d'artillerie divisionnaire n'auront chacun que 2 divisions de batteries de campagne.

Chaque division de batteries de campagne aura 3 batteries de 6 pièces, en tout 36 pièces — jusqu'ici 32. L'augmentation par division de batteries sera donc de 4 pièces, en sorte que pour tous les régiments d'artillerie de corps — $2 \times 14 = 28$ divisions de batteries — et d'artillerie divisionnaire — $2 \times 45 = 90$ divisions de batterie — l'augmentation totale sera de $4 \times (28 + 90) = 472$ pièces.

Comme nous l'avons dit dans notre chronique de juin, les 14 divisions de batteries d'obusiers seront formées chacune de 3 batteries de 6 obusiers, soit en tout 252 obusiers, qui seront mis en service dès le 1^{er} octobre 1902.

Des 45 régiments d'artillerie divisionnaire, 44 seront attachés aux divisions correspondantes de troupes d'infanterie. Le 45^e régiment formera un « régiment d'école, » qui pourra être aussi employé en cas de mobilisation.

L'artillerie de montagne est aussi réorganisée. Nous avons déjà parlé, dans notre chronique de juin, de la création projetée de batteries de campagne à voie étroite pour la division de batteries de campagne du Tyrol.

L'artillerie de montagne bosniaque et herzégovinienne, composée actuellement de 11 batteries de 4 pièces, comptera dorénavant 3 divisions de batteries de montagne, formées chacune de 4 batteries de 4 pièces. En tout, 12 batteries, ce qui nécessitera la mise sur pied d'une nouvelle batterie de montagne de 4 pièces.

Dans les deux provinces d'occupation, de même que dans le Tyrol, des batteries de campagne à voie étroite seront également attachées aux divisions de batteries de montagne.

— Un avis paru dans l'un des derniers numéros des *Verordnungsblätter* annonce la suppression du cours spécial pour capitaines de l'artillerie de campagne et de forteresse. Les cours techniques de tir et de guerre de forteresse, réservés à ces officiers, seront donnés, dès l'année 1902, à l'Ecole de tir d'artillerie. En réunissant les établissements d'instruction théorique — cours spécial — et pratique — Ecole de tir — destinés à ces officiers d'âge mûr généralement, on a voulu leur fournir les moyens d'acquérir, dans les branches techniques concernant leur arme, des connaissances à la fois plus étendues et plus utiles. Cette mesure constitue donc un progrès.

Le « cours spécial » qui doit être supprimé existait depuis l'année 1873 et était au début un cours préparatoire pour les officiers d'état-major

de l'artillerie. En 1886, il fut réuni, sous la dénomination de « cours spécial pour les capitaines de l'artillerie de campagne et de forteresse et de l'artillerie technique » au « cours pour officiers d'état-major » existant à cette époque et qui fut supprimé en 1894. Il avait une durée d'un peu moins de treize semaines, du 1^{er} octobre au 20 décembre de chaque année et était fréquenté par les capitaines d'artillerie qui, d'après leur rang d'ancienneté, devaient subir, l'année suivante, leur examen théorique de promotion à l'état-major. Depuis la suppression du « cours d'état-major, » cet examen a lieu devant une commission qui se réunit chaque année. Les capitaines prenant part à cet examen sont soumis, par groupes de 3 à 4, à des épreuves serrées d'une durée de quatre à six semaines. Ils doivent présenter des travaux théoriques à l'appréciation de la commission d'examen.

L'Ecole de tir d'artillerie, dans laquelle auront lieu dorénavant les cours de tir et de guerre de forteresse destinés aux capitaines d'artillerie, se compose de deux divisions : la division de tir de l'artillerie de campagne et la division de tir de l'artillerie de forteresse. Chaque division est commandée par un officier d'état-major d'artillerie. Durant les mois d'hiver, ces deux officiers, ainsi que des professeurs en nombre restreint, sont disloqués à Vienne, où se réunit l'Ecole, tandis qu'en été, le personnel enseignant est complété et il est adjoint à chaque division, pour les exercices pratiques, un détachement d'artillerie fourni par la troupe. Des cadres permanents existent aux polygones de Hajmasker, près de Veszprim, en Hongrie, pour l'artillerie de campagne, et de Wiener-Neustadt, près de Vienne, pour l'artillerie de forteresse, et durant les mois d'été, il y a, sur ces deux places de tir, des cours d'instruction d'une durée de plusieurs semaines, auxquels assistent des capitaines ayant suivi le « cours spécial » dont il vient d'être question et des premiers lieutenants ayant terminé l'« école pour officiers de corps. »

— Le « Bulletin d'artillerie et de génie » (*Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie- und Genie-Wesens*) publie les résultats des expériences faites à l'Ecole de tir de l'armée, sur l'ordre du Ministère de la Guerre, à l'effet de déterminer si et jusqu'à quel point les sacs d'ordonnance paquetés réglementairement pourraient offrir une protection efficace contre les projectiles ennemis.

Le tir eut lieu aux distances de 100, 500 et 800 pas.

Il s'agissait, en première ligne, de savoir dans quelle position le sac doit être placé le plus avantageusement lorsque l'on veut l'utiliser comme abri. On a constaté que le sac posé debout, avec le couvercle tourné du côté de l'ennemi, offre le maximum de résistance aux projectiles et de protection à l'homme placé derrière.

Les essais ont démontré qu'à la distance de 100 pas, un seul sac, quelle

que soit sa position, n'arrête pas les balles et ne fournit, par conséquent, aucun abri au tireur.

Cinq projectiles ont été ensuite tirés, à la même distance, contre *deux sacs* placés l'un derrière l'autre, de façon qu'ils se touchent. Ces deux sacs ont été également transpercés tous les deux et l'un des projectiles a même traversé ensuite une planche d'une épaisseur de 3 cm. placée en arrière, preuve qu'il possédait encore une grande force de pénétration.

Enfin, on disposa, les uns derrière les autres, *trois sacs*, et derrière, une cible-figures maintenue par un piquet d'une épaisseur de 5 cm. Quelques projectiles traversèrent les trois sacs et endommagèrent la cible-figure, mais la plupart s'arrêtèrent dans le troisième sac, quelques-uns même dans le second, selon la nature des objets atteints à l'intérieur et selon que les projectiles s'étaient logés vers les rebords ou vers le milieu du sac.

L'examen des sacs montra que deux à trois projectiles avaient suffi pour en détruire le contenu presque entièrement. La tente-abri portable, paquetée sous le couvercle et les conserves de viande serrées à l'intérieur avaient le plus souffert. Un des projectiles, après avoir traversé les trois marmites individuelles et les trois capotes, avait pénétré dans la cible jusqu'à la profondeur de 4 cm.

Le tir aux *distances de 500 et 800 pas* eut lieu en deux expériences successives.

Pour la première expérience, le but était une cible-figure représentant un groupe de sept tirailleurs à genoux. Devant quatre de ces figures, on avait placé *un seul sac*; devant deux autres, *deux sacs*; devant une autre, *trois sacs*.

Le tir fut exécuté, individuellement, par un groupe de tirailleurs. A *500 pas*, quatre projectiles traversèrent les *sacs isolés*; un projectile fut retrouvé dans un autre sac unique. Un seul des deux buts cachés par les *deux sacs* fut touché; le projectile avait pénétré dans le second sac, mais sans passer au travers. Le dernier projectile, tiré contre la figure cachée par *trois sacs*, avait manqué le but.

A *800 pas*, trois des buts couverts par *deux sacs* furent touchés. Un projectile avait traversé le premier sac et s'était logé dans le second. Un autre avait transpercé la capote roulée sur le premier sac et s'était arrêté également dans le second. Un troisième projectile avait seulement entamé une des capotes.

L'expérience fut répétée, aux distances de 500 et de 800 pas, par une section déployée tirant contre six cibles-figures masquées chacune par *deux sacs*.

A *500 pas*, on obtint treize touchés. Huit projectiles avaient traversé les deux sacs et atteint la cible placée derrière. Cinq étaient restés logés dans le second sac.

A 800 pas, il y eut dix touchés directs et un par ricochet. Trois projectiles avaient traversé les deux sacs et la cible; deux un seul des sacs et la cible; trois étaient restés dans le second sac; deux et le ricochet dans le premier.

On a conclu de ces expériences qu'un *seul sac*, même complètement paqueté, ne suffit pas pour protéger le tireur contre le feu de l'infanterie ennemie. Ce résultat ne peut être obtenu, aux distances moyennes, que par l'emploi d'au moins *trois sacs* accolés.

Un *seul sac* employé comme abri offre cependant l'avantage de rapter le but, de telle sorte qu'il apparaît moins net à l'adversaire, ce qui l'empêche de bien centrer son tir et diminue les chances de touchés. En outre, l'emploi du sac comme abri peut avoir un bon effet moral sur la troupe, surtout lorsqu'elle est appelée à tenir longtemps, dans la *même* position, sous le feu de l'ennemi.

La commission de l'école de tir de l'armée, chargée d'organiser ces expériences, a donc été d'avis qu'en maintes occasions, les sacs pourront être employés avantageusement, au combat, pour la protection des lignes de tirailleurs, surtout lorsqu'elles auront la possibilité de renforcer ces abris par de petits terrassements improvisés.

— Dans notre chronique de décembre de l'année dernière, nous avons fait suivre notre compte-rendu des manœuvres impériales dans le sud-ouest de la Hongrie de quelques détails sur le fonctionnement des services techniques, notamment des automobiles. A ce propos, nous avons dit qu'il y eut, à ces manœuvres, neuf automobiles, dont sept voitures de personnes et deux camions¹. Cette information doit être rectifiée en ce sens qu'il y eut sept voitures seulement, cinq de personnes et deux camions.

De ces cinq voitures de personnes, quatre provenaient de fabriques autrichiennes. Il y avait :

Une voiture Daimler de la maison Bierenz Fischer et Cie, à Vienne-Neustadt.

Une voiture Bollée de la fabrique d'automobiles de Leesdorf.

Deux voitures Nesselndorf — marque Benz perfectionnée — de la Société générale de voitures automobiles de Nesselndorf.

La cinquième voiture était d'une marque française : Dion-Bouton et Cie, livrée par la maison Spitz, à Vienne.

Des deux camions, l'un, du système Daimler, provenait de la maison Bierenz, Fischer et Cie, l'autre, du système Bollée, de la fabrique de Leesdorf.

La septième livraison du bulletin — *Mittheilungen* — du comité techni-

¹ Voir page 1065, i. f.

que militaire de Vienne contient une étude du capitaine d'artillerie Wolf, rédigée d'après des documents officiels, sur l'« Emploi des automobiles aux grandes manœuvres de 1901. »

Vu l'intérêt universel que suscite la traction mécanique — il s'est récemment manifesté à l'occasion de la course Paris-Vienne — vos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître comment le capitaine Wolf, résumant ses observations recueillies au cours des grandes manœuvres de 1900 et de 1901, formule les conditions principales auxquelles doit satisfaire la construction des véhicules automobiles de guerre, porteurs de personnes ou de marchandises.

A. Voitures pour le transport de marchandises.

1. La force du moteur doit être de 12 chevaux pour les camions légers à chargement maximum de 1500 kg. et de 14 chevaux pour les camions lourds à chargement maximum de 2500 kg.

2. Les commandes de vitesse doivent être réglées de telle façon que le moteur puisse donner en tout trois à quatre vitesses, communiquant à la voiture des allures variant entre 1 et jusqu'à 2,5 km. au minimum et 10 km. au maximum par heure.

3. La voiture chargée au complet doit pouvoir monter des rampes jusqu'à 12 %.

4. Le rayon de conversion ne doit pas dépasser 3^m5, environ.

5. L'allumage doit être magnéto-électrique.

6. La longueur totale de la voiture ne doit pas excéder 4^m5. Cette longueur maximum facilite la conduite, diminue la trépidation et prévient le « calageage » du véhicule.

7. La voie doit mesurer environ 1,50 m.

8. La largeur des jantes des roues d'arrière — motrices — ne doit pas être inférieure à 15 cm.

9. Les roues motrices doivent avoir une hauteur minimum de 1^m20 et le point le plus bas de la carrosserie doit être au moins à 40 cm. de distance du sol.

10. Les roues doivent être cerclées de fer et pourvues d'organes destinés à prévenir le « patinage » : griffes, crampons, pièces de rechange boulonnées, etc.

11. Il doit y avoir au moins deux freins; plus, pour les fortes rampes, un organe d'appui actionné depuis le siège.

12. La voiture doit être munie d'un dispositif de marche en arrière.

13. Les camions à disposition des magasins de subsistances doivent être pourvus de coffres spéciaux pour les chargements de pain.

14. Le siège doit être surmonté d'une toiture-abri légère et démontable.

15. La suspension sur ressorts doit être d'une solidité à toute épreuve.

En général, on ne doit employer pour la construction de la voiture que du matériel de la meilleure qualité.

16. Le réservoir à benzine doit pouvoir contenir une provision suffisante pour une exploitation d'une durée de vingt-quatre heures.

B. Voitures pour le transport des personnes.

1. Emploi d'un moteur d'une force de quinze à vingt chevaux.
2. Quatre commandes de vitesses, donnant des vitesses d'environ 5 km., 10 km., 25 km. et 40 km. par heure.
3. Montage sur bandages en caoutchouc plein ou système Compound de grande largeur : 11 à 15 cm.
4. Allumage électrique.
5. Possibilité de transporter simultanément trois personnes, y compris le conducteur.
6. Transmission par engrenage et chaînes. Suppression complète du système de transmission par courroies.

Le capitaine Wolf constate que les automobiles employés aux manœuvres impériales de 1901 y ont rendu de grands services.

Les deux camions avaient été adjoints, pour activer le remplacement des provisions de farine, aux fours roulants de campagne, qui fonctionnaient pour la première fois à titre d'essai. Ils devaient être utilisés, en outre, pour les livraisons de pain à la troupe, mais on n'eut pas l'occasion de s'en servir dans ce but. En revanche, ils furent plusieurs fois employés à des transports de pain jusqu'aux stations de chemins de fer.

Dans notre compte rendu des manœuvres de l'année dernière, nous exprimions la crainte¹ que les émanations des moteurs à benzine ne donnent un mauvais goût aux vivres transportés sur les camions automobiles ou sur des chars remorqués par ces véhicules. Or, des observations faites par le capitaine Wolf, il résulte que les gaz carburés par les moteurs à benzine ne dégagent aucune odeur préjudiciable à la qualité des vivres transportés. Après cinq jours de marche ininterrompue, les camions porteurs de chargements de farine livrèrent, aux dernières manœuvres, de la marchandise qui put être employée sans le moindre inconvénient. La farine n'avait pris aucune mauvaise odeur.

L'état pitoyable des routes, détrempées par des pluies torrentielles, compliqua singulièrement, aux dernières manœuvres impériales, le service des véhicules automobiles porteurs de personnes ou de marchandises ; cependant on put constater que les automobiles marchaient encore dans les endroits où, depuis longtemps, les bicyclistes ne pouvaient plus avancer.

A l'appui de ses observations, le capitaine Wolf produit un tableau

¹Voir chronique de décembre, page 1066.

représentant le travail fourni, du 7 au 17 septembre, par les deux camions automobiles. Sa conclusion est qu'il ressort des expériences faites soit aux dernières manœuvres, soit précédemment, soit depuis lors qu'à côté des voies ferrées de campagne et de la traction animale, les véhicules automobiles sont appelés à jouer un rôle considérable, dans les guerres prochaines, comme moyens de transport susceptibles des applications les plus diverses.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Dernières opérations contre les Filipinos. — L'enquête parlementaire sur la guerre dans l'archipel. — L'indiscipline dans l'armée. — Réduction des effectifs et réorganisation partielle de l'artillerie de campagne. — Les prochaines manœuvres.

Nos lecteurs se souviennent évidemment du système de « reconcentrados » employé par le général espagnol Weyler dans les dernières phases de l'insurrection cubaine : il consistait à faire le vide dans les campagnes en rassemblant à l'intérieur de sortes de camps retranchés toute la population non combattante, ce qui privait l'ennemi de bases de ravitaillement et de sources d'informations. A Cuba, cette tactique, essayée à un moment où le pays était déjà à demi ruiné par des années de lutte, n'aboutit guère qu'à affamer les femmes et les enfants. Dans les Philippines, au contraire, où les Américains l'ont mise en usage pendant la récente expédition à Luçon, la *reconcentration* a donné les meilleurs résultats. Le général filipino Malvar, dans l'impossibilité de se procurer des vivres, a dû effectuer sa soumission, sans qu'il se soit élevé aucune plainte de la part des non combattants, convenablement nourris et logés par les soins du corps d'occupation. Malvar était un des principaux leaders des insurgés depuis la capture d'Aguinaldo, et sa reddition porte un grand coup au parti de l'indépendance.

Il est à remarquer que le général F. Bell, qui a mené brillamment cette campagne de quatre mois, est encore un produit du rajeunissement des cadres prescrit par feu le président Mac Kinley : il est monté, en un peu plus de trois années, du grade de premier lieutenant de cavalerie à celui de brigadier. Le premier, il a employé sur une grande échelle des troupes d'éclaireurs (*scouts*) et des bataillons composés d'indigènes, et s'en est bien trouvé, malgré les prédictions pessimistes des stratégestes de cabinet.

En somme, le succès de la colonne Bell a amené la pacification complète des provinces de Batangas, Laguna et Tayabas, dont les ports ont été rouverts au commerce. En revanche, il y a une petite guerre à soute-

nir contre les Moros, peuplade sauvage de l'île de Mindanao, à la suite du meurtre de plusieurs soldats américains.

Ce n'est pas sans peine que l'autorisation d'envoyer là une colonne volante a été obtenue par le général Chaffee, car le gouvernement, en butte aux attaques incessantes des anti-impérialistes, était peu disposé à une nouvelle action offensive. Une partie du mois de mai a été consacrée par les 7^e, 14^e et 27^e d'infanterie et une batterie de montagne à enlever les différents forts de ces indigènes.

Une statistique que l'on vient de publier donne le nombre total des pertes subies par les troupes des Etats-Unis dans l'archipel depuis le début des hostilités — février 1899. Nous la résumons ci-après :

	Officiers	Sous-off. et soldats	
Effectif total	3477	108800	
Tués	50	469	} Total des pertes : 3454
Morts de leurs blessures	12	207	
Morts de maladie	306	2110	

Ces chiffres montrent une fois de plus que, dans les guerres contemporaines, le feu de l'ennemi est d'une importance très secondaire si on le compare aux ravages exercés par les fatigues et les privations sur les troupes jeunes et nécessairement peu entraînées qui forment les armées actuelles.

— Si, depuis notre dernière chronique, nous avons à constater quelque amélioration dans la conduite des opérations aux Philippines, nous ne pouvons en dire autant, malheureusement, de l'agitation produite aux Etats-Unis par le résultat des enquêtes sur le traitement des indigènes par les autorités militaires. Ce même général Bell, dont nous mentionnions plus haut le succès à Luçon, est maintenant la cible des politiciens au cœur tendre qui, à deux mille cinq cents lieues du théâtre des hostilités, se croient à même de tracer aux chefs de colonne leur règle de conduite, en basant celles-ci sur les « usages de la guerre ». Mais qu'entend-on par usages de la guerre ?

La Conférence internationale de Bruxelles en 1874 essaya de les spécifier : elle dut y renoncer. Chaque nation a sur ce point des idées particulières dont elle se départit d'ailleurs suivant les besoins de la cause. Les Espagnols en 1808, les Français en Kabylie, les Allemands à Bazeilles se crurent parfaitement autorisés par les événements à agir comme ils l'ont fait ; et il est peu probable qu'en dernière analyse l'histoire les condamne.

Il faut dire qu'au Congrès la question des cruautés dans les Philippines est devenue une affaire de parti : les démocrates, qui sont aujourd'hui l'opposition, font l'attaque ; et les républicains, gouvernementaux, la défense. Une chose se greffant sur l'autre, on a fini par remettre sur le

tapis tout ce qui s'est passé dans l'archipel depuis 1899. C'est ainsi que la commission sénatoriale a fait comparaître le général Hughes pour tâcher de savoir qui des Américains ou des Filipinos ont tiré le premier coup de fusil. Et le fameux faux, dont l'effet a été de faire tomber Aguinaldo dans un guet-apens, choque maintenant les susceptibilités des Honorables; le général Funston, qu'on en croyait l'auteur, en aurait pâti, si son ancien chef, Mac Arthur, un homme influent, n'avait revendiqué la responsabilité entière de cette ruse de guerre!

Sous le rapport purement technique, la procédure ordonnée contre le major Weller, accusé, ainsi que je l'indiquais dans ma correspondance du mois de mai, d'avoir appliqué la *watercure* aux Filipinos, cette procédure a révélé un étrange aspect de la justice militaire aux Etats-Unis. L'officier inculpé a été acquitté; or il n'existe pas d'appel contre le jugement de la cour martiale, de sorte que le commandant en chef du corps d'occupation, qui doit donner son avis sur ce jugement, et en l'espèce le désapprouve, n'a pas l'autorité nécessaire pour renvoyer l'affaire devant un autre tribunal. La désapprobation motivée du général en chef restera attachée, comme un stigmate, aux notes de l'officier qui se trouve ainsi à la fois acquitté et frappé. De ce qu'un militaire ne peut être jugé deux fois sur le même chef d'accusation, il résulte encore qu'il n'a aucun moyen d'obtenir plus tard satisfaction dans le cas où il devient évident que les premiers juges se sont trompés. Ce n'est pas tout: devant la cour martiale, le devoir d'expliquer la loi au quasi-jury qui compose ce tribunal appartient au *judge-advocate*, lequel, désigné en même temps que les « jurés », n'est d'ordinaire pas plus fort en droit que ceux-ci. Ce juge-avocat, d'ailleurs, est chargé de la poursuite, ce qui ne l'empêche pas de devoir « se considérer comme le défenseur de l'accusé en ce sens qu'il » est chargé d'empêcher qu'on ne pose à ce dernier des questions capiteuses... » Le reste est à l'avenant. Cet ensemble étrange est une relique des institutions militaires anglaises du bon vieux temps. On s'en console en remarquant que d'habitude tout cela a peu d'importance pour les officiers, puisque c'est une règle presque sans exception qu'ils ne soient traduits devant la cour martiale que lorsqu'ils ont mérité notoirement la destitution. Mais les hommes et les sous-officiers ne possèdent pas la même garantie.

Puisque nous sommes sur le terrain de la discipline, force nous est de constater que le moral actuel de l'armée est dans une situation assez fâcheuse. C'est par centaines que se comptent aux Philippines les cas de cour martiale autres que ceux de cruauté envers les indigènes; et les prisons militaires de Manille, San Francisco et Leavenworth sont encombrées par des milliers de convicts. Cet état de choses, dont la presse anti-militariste mène grand bruit, tient uniquement aux à-coups successifs qui se sont produits dans le recrutement des corps depuis le printemps

de 1898. A la déclaration de guerre contre l'Espagne, les régiments furent complétés à la hâte avec des hommes engagés pour la durée des opérations. Leur licenciement, à la fin de la campagne, et les pertes subies durant celle-ci, firent un vide qu'il fallut combler à tout prix, dans l'hiver de 1898 et les trois premiers mois de 1899, par une nouvelle série d'engagements, avant de diriger les troupes sur les Philippines. Le corps d'occupation se trouva donc composé en majeure partie de recrues, qui n'avaient pas eu le temps de s'assimiler les premiers principes de la discipline. Or, chacun sait que si la guerre est la meilleure école du soldat au point de vue technique, ce n'est pas là qu'on peut apprendre la tempérance, le respect des supérieurs immédiats, et cette obéissance passive qui ne s'acquiert que par une longue habitude, loin des préoccupations troublantes du voisinage de l'ennemi. En 1901, l'augmentation des effectifs empira encore le mal. Quelles leçons pouvaient recevoir les nouveaux venus d'« anciens » qui n'en avaient jamais reçus eux-mêmes ?

Une perturbation analogue existe dans le corps d'officiers. Les colonels d'aujourd'hui sont les capitaines de 1898 qui ont passé ces trois ou quatre années à circuler d'un régiment à l'autre sans laisser nulle part d'impression durable. Presque tous les 1400 premiers et seconds lieutenants actuels des trois armes sont entrés au service depuis le 1^{er} mai 1898 ; la masse d'entre eux est constituée par des gens sortis du rang, et surtout tirés des volontaires ou de la vie civile par des influences politiques. Doit-on s'étonner si rien de bon, sous le rapport de la discipline, ne se dégage d'un tel ensemble ?

Une importante mesure qui, nous l'espérons, apportera un remède à cet ordre de choses, est la réduction d'effectifs décidée par le président Roosevelt. L'armée ne comportera désormais que 66 497 hommes au lieu de 77 287, une différence de 10 790. C'est l'infanterie qui supporte presque toute la diminution : il n'y aura plus que 80 hommes au lieu de 104 par compagnie, ce qui réduit l'effectif de l'arme de 8640 fusils. La cavalerie perd 1800 hommes, chaque *troop* étant diminuée de dix unités. L'artillerie souffre peu : la division des côtes reste intacte¹, mais on ramène la force des batteries de campagne à 120 hommes au lieu de 160. A noter la suppression de deux batteries légères, qui sont remplacées par deux *de siège*, une innovation sérieuse, que nous souhaitons voir suivie de près par la création de batteries à cheval. La composition de l'artillerie est, en résumé, la suivante : 126 compagnies de côte, 25 batteries de campagne légères, 2 de siège, 3 de montagne².

Dorénavant (*general Order*, 31 mai 1902) l'armée sera divisée en trois groupes : un tiers sera stationné d'une manière permanente aux Philip-

¹ 126 compagnies à 109 hommes, soit 18 734 hommes.

² 17 742 hommes en tout, au lieu de 18 862.

pinés, et les deux autres tiers répartis entre la mère patrie, Hawaï et Alaska. Ainsi, sur un service de six années, un homme en passera, au maximum, deux en Extrême-Orient.

C'est le mois prochain, sans doute, que, pour la première fois, nos troupes vont participer à des manœuvres véritablement dignes de ce nom. L'escadre de l'Atlantique du Nord et l'artillerie de côte y joueront un rôle prépondérant. On ne connaît pas encore les détails de ces opérations qui se dérouleront, dit-on, entre Narragansett (Rhode-Island) et New-London (Connecticut). L'époque choisie coïncide avec la nouvelle lune afin de rendre les attaques et débarquements de nuit aussi conformes que possible aux principes de la stratégie moderne et de permettre des expériences avec les projecteurs électriques.

Il y a une ombre au tableau : l'absence de toute autre unité de la garde nationale que le régiment d'artillerie à pied de Massachusetts. Il eût été indiqué de faire venir aux manœuvres le *13^e Heavy Artillery* de Brooklyn — un ex régiment d'infanterie qui s'est transformé en canonniers — mais le corps a été au camp en 1901 et l'argent fait défaut pour de nouveaux exercices cette année. Cette impossibilité pécuniaire pour la plupart des Etats de faire manœuvrer leurs troupes de milices annuellement est un des grands défauts du système actuel. A New-York il se manifeste une tendance vers des marches-manœuvres aux frais des miliciens, pendant les années où la semaine d'*encampment* n'est pas permise.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Un mot personnel. — La revue du 14 juillet. — Dans le *Journal des Sciences militaires*. — Deux livres. — Les grandes manœuvres en 1902.

Doyen des chroniqueurs de cette *Revue*, je me crois qualifié pour dire la part considérable prise par notre regretté Edouard Manuel dans la création d'une rubrique qui paraît avoir réussi auprès de nos lecteurs. C'est grâce à lui que j'écris ici et que j'y ai commencé la première de ces correspondances étrangères qui ont pris d'année en année un développement plus considérable. C'est directement à lui que j'avais affaire, et nous avons échangé une correspondance que je suis triste et heureux de posséder. Elle m'a fait connaître un esprit alerte et éclairé, toujours en éveil, toujours à la recherche du progrès, toujours libéral et tolérant, en dépit de convictions très arrêtées. Que de fois n'ai-je pas eu à être émerveillé de la souplesse d'intelligence, de la netteté de jugement, de la solidité de savoir, de l'étendue des connaissances et de leur variété, qui caractérisaient l'officier supérieur dont la *Revue militaire suisse* porte le deuil.

D'autres qui l'ont vu de plus près et qui sont plus qualifiés pour parler de lui disent, dans cette livraison même, quels mérites éminents il possédait. Mais je ne veux pas laisser passer cette occasion de dire quel souvenir je garderai de mes relations avec lui et combien je lui suis reconnaissant de m'avoir introduit dans cette maison hospitalière où je me sens comme chez moi, plus à mon aise même que chez moi, et où je reçois des marques d'attachement qui me vont au cœur. C'est à celui qui n'est plus que j'en reporte l'origine et j'y penserai souvent avec une mélancolie attendrie.

. * .

Mais l'actualité ne nous permet pas de nous attarder à ces pensées de deuil. La vie marche, et il nous faut suivre son train...

. * .

La revue du 14 juillet a donné matière à de grands débats à la Chambre et dans la presse. On a fait valoir qu'elle imposait aux troupes des fatigues excessives et que, dès lors, il conviendrait soit de la supprimer, soit de la passer le matin, avant la grosse chaleur, soit encore d'en déplacer la date¹.

En maintenant cette fête et en en avançant l'heure, on ne diminuerait pas sensiblement le malaise des soldats et les chances d'accidents, d'insolations ou d'indispositions ; par contre, on gênerait terriblement les milliers de spectateurs qu'attire cette solennité et qui, pour arriver à 7 heures, par exemple, venant de fort loin, après une nuit écourtée par les bals et les réjouissances publiques de la veille au soir, seraient obligés de se lever de très bonne heure pour trouver les moyens de transport nécessaires. De plus, après la revue, vers midi, tous ces curieux seraient immobilisés dans le Bois de Boulogne et obligés d'attendre, pour rentrer chez eux, les heures fraîches de la soirée.

On ne peut négliger ces considérations, la revue étant faite pour le public autant que pour l'armée. Sa raison d'être est dans l'intérêt que les citoyens prennent aux spectacles militaires, dans l'orgueil qu'éprouvent les soldats à sentir qu'ils sont pour un jour la plus grande attraction du pays. Par là, on contribue à militariser la nation, à exalter l'amour-propre des troupes. Ces sentiments sont-ils de très bon aloi ? N'est-il pas regrettable qu'on cherche à les inculquer artificiellement au lieu de les laisser se développer d'eux-mêmes ? On peut disserter là-dessus. Des esprits intransigeants protestent contre cette subordination du civil au militaire : ils trouvent singulier, par exemple, que les élèves de l'École centrale, qui sont des ingénieurs civils, aient été appelés à prendre part à cette fête de

¹ On en a pris texte aussi pour conseiller l'adoption d'une tenue d'été pour nos soldats. Cette question est effleurée dans *Sac au dos*, dont je parlerai tout à l'heure. Je la laisserai de côté.

l'armée, comme si le suprême honneur pour eux devait être d'être assimilés à des soldats, et comme s'il était opportun de ressusciter les bataillons scolaires.

J'avoue que le vieux conservateur qu'il y a en moi est pour le maintien du *statu quo*. Mais je conviens qu'il est fort regrettable de perdre des hommes dans des parades du genre de celle-ci¹ et que le va-et-vient des civières sur la pelouse de Longchamp a quelque chose de déplaisant, quelque chose qui va contre l'objet qu'on a en vue, objet qui est de donner de notre armée la plus haute idée possible.

Car, ou les militaires qui en font partie manquent d'endurance, ou le commandement manque de prévoyance, soit en ne soumettant pas les troupes à un entraînement grâce auquel elles soient en état de résister aux intempéries, soit en leur imposant des vêtements incommodes et dans lesquels elles ne pourraient faire campagne. En résumé, des journées comme celle du 14 juillet dernier laissent une assez fâcheuse impression au spectateur. Mais on n'a pas tous les ans la chaleur lourde qu'on a éprouvée ce jour-là, au lendemain de journées plutôt fraîches et à la veille d'un violent orage qui a brusquement éclaté.

Dans d'autres saisons, on aurait peut-être moins à craindre des journées aussi rudes. Mais ne risquerait-on pas, en revanche, d'avoir des journées moins belles ?

* * *

Le capitaine J. B. a continué et achevé, dans le *Journal des sciences militaires*, son excellente étude sur les manœuvres de l'Est en 1901. Il y loue l'esprit des populations, qu'il a trouvé généralement bon : presque partout l'habitant a bien reçu le soldat, mieux qu'il ne le recevait naguère, « progrès qui s'accroît d'année en année, et qui est dû en grande partie au service obligatoire. »

Notre auteur regrette d'avoir eu à constater « que l'on attachait trop peu d'importance à la critique qui, cependant, dans des manœuvres dirigées par le généralissime, doit au contraire présenter le plus haut intérêt », car elle « est une occasion unique pour le généralissime de répandre dans l'armée cette fameuse unité de doctrine qui a tant de mal à y pénétrer. » Il se plaint de la monochromie de nos cartes d'état-major qui ne deviennent lisibles que quand on les a teintées au crayon de couleur.

Mais ce qui excite le plus sa mauvaise humeur, c'est le relâchement qu'on a observé dans la discipline. Il a noté qu'on l'a remarqué uniquement dans l'infanterie, seule arme qui aille aux manœuvres avec des réservistes. Il en conclut que ceux-ci constituent l'élément désorganisateur, ce qu'il attribue à l'action de la campagne antimilitariste sur l'esprit des

¹ Notons qu'il y en a eu un seul, en tout et pour tout, qui est mort. Et il était venu à Longchamp étant déjà malade, bien qu'on eût cherché à le dissuader d'y aller.

populations, la tendance à l'insubordination étant d'ailleurs favorisée par l'extrême indulgente, souvent voisine de la faiblesse, qui est, à l'heure qu'il est, en vogue dans l'armée où l'obéissance librement consentie est prônée et la discipline coercitive décriée. Les chefs craignent de s'attirer des « histoires, » et cette crainte les amène à fermer les yeux sur bien des fautes. N'empêche que « notre armée, en dépit de l'opinion de tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, n'est pas encore contaminée, » et que le capitaine J. B. terminera son étude par ces mots : « Avec cette armée-là, on pourrait tout oser ! » Il est vrai que « cette armée-là », ce n'est pas celle que nous avons, mais celle que nous pourrions, celle que nous devrions avoir.

Avant d'en arriver à ses conclusions, l'auteur consacre un intéressant chapitre à l'automobilisme. Il croit aux services qu'on en peut attendre pour le transport des généraux et de leur états-majors et pour la traction de voitures de ravitaillement (en vivres et en munitions); mais il ne partage pas l'enthousiasme des Anglais pour l'infanterie montée (ou trainée) au moyen de ces véhicules. Il en faudrait vraiment trop pour un effectif tant soit peu considérable.

Vient enfin le dernier chapitre, qui résume avec force et netteté toutes les critiques (et aussi les rares éloges) formulées chemin faisant, et qui se termine par ces mots :

L'armée française comprend des éléments de premier ordre ; il faudrait peu de chose, des réformes bien faciles à réaliser, un espace de temps relativement peu considérable pour en faire cette armée que réclament les « jeunes, » et que nous devrions posséder, car nous en avons tous les moyens.

Avec cette armée-là, on pourrait tout oser.

C'est exactement mon avis. Malheureusement, s'il faut l'avouer, les procédés bien simples par lesquels je crois qu'on arriverait au résultat cherché ne sont pas ceux qu'indique le capitaine J. B. Dans le nombre de ceux qu'il préconise, certains sont excellents, mais il en est d'autres qui me paraissent dangereux.

Dans la livraison de juin du *Journal des sciences militaires*, dans laquelle se trouve la fin de l'étude que je viens d'analyser, les deux articles de tête sont consacrés au projet de loi sur la réduction du temps de service. Ils sont dus à des généraux. L'un de ceux-ci, qui ne signe pas, s'écrie : « Etablir, dans ces conditions, le service de deux ans, *c'est faire le premier pas décisif et sans retour vers la décadence.* » Le second, qui nous livre son nom, — il s'appelle Prudhomme, — s'écrie, de son côté : « *Gardons nos soldats de trois ans ! C'est grâce à eux que la France pourra toujours se dire la grande nation qu'elle a la légitime prétention d'être encore.* »

* * *

Le commandant H. Weill m'adresse le quatrième et le cinquième tomes

de sa volumineuse étude sur *Le prince Eugène et Murat*. Je suis fort embarrassé, l'auteur ne m'ayant pas caché que mes critiques d'avril dernier (page 363) lui avaient fait beaucoup de peine. Je voudrais bien ne pas le contrister encore; mais, en vérité, je ne peux me faire à des phrases telles que celles-ci :

Sans revenir ici sur la forme insolite choisie par Murat pour déclarer officiellement la guerre à la France, il importe cependant de remarquer que la précipitation surprenante et presque inexplicable avec laquelle, après de si longues hésitations, le roi de Naples prit tout à coup une résolution qu'il paraissait jusque-là décidé à subordonner à la réception d'une ratification que la cour de Vienne ne lui avait pas encore fait parvenir, a naturellement obligé tous ceux qui ont étudié quelque peu attentivement les événements politiques et militaires, dont l'Italie fut le théâtre en 1814, à rechercher les motifs probables de l'acte auquel Joachim venait de se résigner.

Comme nous aurons lieu de le voir plus loin, lorsque nous rendrons en détail compte de la mission de Catinelli qui ne put voir le roi de Naples que le 17 à son retour de Villafranca, la position de Bellegarde, obligé de ménager Murat parce qu'il tenait à tout prix à voir donner à son armée l'ordre de marcher sur Plaisance et de soutenir les troupes de Nugent et ne pouvant, d'autre part, amener Bentinck à renoncer à ses prétentions sur la Toscane déjà occupée par les Napolitains et qui persistait avec son obstination habituelle à faire de la prise de possession de ce pays la condition *sine qua non* de sa coopération, était loin d'être facile.

Enfin, du côté de la Dalmatie, où, en attendant la décision relative à l'autorisation que sir John Gore avait demandée à son gouvernement, le feld-marchal-lieutenant Lespine avait envoyé au général Milutinovich une goélette autrichienne, la *Nina*, qui devait coopérer à ses opérations ultérieures contre Cattaro, le Métropolitain monténégrin, avec lequel Milutinovich était entré en négociations, et qui, fort de la protection que la Russie semblait lui accorder à lui, ainsi qu'au gouvernement provisoire des bouches de Cattaro, avait fait savoir qu'il entendait se conformer aux décisions des souverains alliés, décisions qu'il avait sollicitées et qui ne lui étaient pas encore parvenues.

Il ne saurait rentrer dans le cadre d'un travail essentiellement et exclusivement militaire, d'un travail, dans lequel nous avons dû cependant laisser une certaine place aux négociations et au rôle de la diplomatie, ne serait-ce que parce que les nombreux pourparlers, les conférences de tout genre et les traités conclus par le roi de Naples ont exercé une influence capitale sur les opérations des armées et sur l'issue même de la campagne d'Italie, de rechercher quels ont pu être à ce moment les projets, les visées, les arrière-pensées même du vice-roi.

Ceci dit, je ne fais nulle difficulté pour reconnaître que le sujet traité est fort intéressant, que l'auteur a réuni et mis en œuvre beaucoup de matériaux de provenances très diverses, qu'il a, sinon épuisé, du moins renouvelé la question et que, si, après cela, on ne se déclare pas satisfait, c'est qu'on a vraiment mauvais caractère. Comme je ne veux pas mériter ce reproche, je me déclare enchanté. J'aurais d'autant plus mauvaise

grâce à ne pas l'être que l'ouvrage du commandant Weil est « honoré des souscriptions des ministères de la guerre et de l'instruction publique, » d'où nous devons conclure qu'il est excellent.

* * *

Sac au dos, du commandant Lavisser, est une excellente publication, à laquelle je ne reproche que d'être trop belle. S'adressant aux gens du métier et ne s'adressant qu'à eux, elle n'avait pas besoin d'être aussi luxueusement présentée et, par suite, aussi chère. C'est une série de monographies des tenues de campagne de l'infanterie en France, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie, en Suède et en Suisse. (C'est l'ordre alphabétique qui vous relègue à la fin.) Après cette description, accompagnée de photographies parfaites et de dessins très soignés, l'auteur étudie successivement le vêtement adopté dans les différentes armées, l'équipement, le campement, etc. De cette comparaison résulte la détermination rationnelle de la tenue de campagne la plus appropriée aux besoins du fantassin dans la guerre moderne.

Inutile de reproduire les conclusions du commandant Lavisser. Son livre est de ceux que doit posséder toute bibliothèque militaire. Par conséquent, tous les officiers auront occasion de le consulter, et nul doute que sa lecture provoque des controverses intéressantes.

* * *

Les prochaines grandes manœuvres auront lieu dans le Midi. Notre Languedoc ne s'est jamais vu à pareille fête. La fête d'ailleurs ne promet pas d'être brillante, et les grandes manœuvres de cette année s'annoncent comme devant être plutôt petites. A peine une quarantaine de mille hommes y prendront-ils part, et c'est peu au regard des rassemblements de cent mille hommes que nous avons eus à maintes reprises depuis 1891. Outre qu'on n'aura pas beaucoup de monde, on ne parcourra pas beaucoup de pays : on piétinera entre Toulouse et Castelnaudary, dans un terrain qui, d'ailleurs, se prête merveilleusement aux déploiements de troupes. Aussi laissera-t-on une grande initiative aux deux partis, ce qu'on ne peut faire dans beaucoup d'endroits. Car, si dans des régions coupées, boisées, on permettait aux deux adversaires d'utiliser les couverts, ils s'y engouffreraient, ils s'y heurteraient l'un à l'autre, et il en résulterait une infinité d'actions de détail, de luttes locales, bonnes tout au plus pour l'instruction des chefs des petites unités, mais dans lesquelles se noierait l'action directrice du commandement supérieur. Cette fois-ci il n'y aura rien de pareil à craindre et c'est pourquoi le généralissime pourra sans inconvénients laisser une indépendance presque complète aux belligérants.

Une telle initiative risque d'entraîner de grands mouvements, des en-

veloppements de large envergure ou, si tel des adversaires appartient à l'école du général Kessler, d'interminables développements. Les soldats auront donc sans doute beaucoup à marcher au cours des engagements. Et comme, s'il n'est pas très couvert, le pays du moins est accidenté, fort vallonné, raviné et tourmenté, la fatigue sera grande. Elle le sera d'autant plus qu'il fera vraisemblablement chaud (ou, du moins, la saison comporte encore des journées fortement ensoleillées), et qu'enfin les corps d'armée du Midi passent pour n'être pas très bons marcheurs. On redoute des accidents comme ceux du 14 juillet, et on ne voudrait pas que la presse signalât des défaillances analogues à celles qui ont été observées l'an dernier en Saintonge. S'attendant ainsi à ce que les fatigues soient très grandes au cours des affaires, on veut éviter aux hommes de longues courses pénibles pour aller rejoindre leurs cantonnements. Il est donc probable, comme je le disais tout à l'heure, qu'on ne sortira pas d'un champ très limité.

Eh bien, alors, comment utilisera-t-on son temps ?

Il est deux méthodes auxquelles on peut recourir.

L'une est celle que le général B. Hanrion « a indiquée et appliquée (lui-même) en maintes circonstances, » comme on le lit à la page 243 de ses très remarquables *Œuvres militaires*. Elle consiste à interrompre l'opération dans le cours de son développement, quand on trouve que les troupes en ont fait assez, sauf à la reprendre le lendemain au point où elle en était resté. Mais alors il y a, en quelque sorte, armistice : entre la fin de la séance du jour et le commencement de celle du lendemain, il n'y a plus de guerre : on n'a pas à se garder, et il en résulte des invraisemblances du genre de celles que le général Hanrion signale dans le passage que nous venons de viser. (Observations du général commandant le 10^e corps, rédigées le 30 mars 1888.)

Peut-être serait-on plus porté à préférer le procédé éminemment didactique auquel recourait le général Galliffet, et qu'un de ses biographes définissait en ces termes :

Les troupes débouchent sur le terrain : elles sont formées tout de suite; l'instruction commence aussitôt.

L'instruction, — non la manœuvre, — car c'est une instruction que le général a résolu de diriger. Précédant chaque fois les troupes sur le terrain, le général directeur réunit autour de lui les généraux, les colonels, les officiers supérieurs, presque toujours aussi les capitaines-commandants, fréquemment les officiers de tous grades. Il expose alors le but du travail de la séance; il en fait connaître l'utilité, les difficultés d'exécution, les conditions qu'elle doit remplir; il revient sur le sujet, le présente avec plus de détails s'il voit que ses auditeurs ne le comprennent pas bien, ou même le fait entrevoir d'un point de vue différent. La conférence terminée, les assistants sont invités à aller communiquer aux officiers demeurés avec la troupe ce qui vient de leur être dit et ce qu'il faut savoir pour l'exécution correcte et intelligente du mouvement.

On décompose, on désarticule ensuite le mouvement ; on l'exécute au pas d'abord, puis au trot, enfin au galop. Chaque erreur est une cause d'arrêt immédiat du mouvement, après lequel les officiers, réunis de nouveau, reçoivent le complément d'instruction que la faute commise semble nécessiter.

Je conviens qu'il est plus difficile d'en agir ainsi avec les troupes non montées qui, n'ayant pas une grande rapidité de déplacement, ont peine à reprendre leurs positions initiales pour recommencer une opération mal exécutée et en faire le « corrigé. » Il n'en reste pas moins qu'on peut, après la bataille, aller regagner ses cantonnements de la matinée pour pouvoir, le lendemain, développer le thème de la veille, sauf à tenir compte des observations et des critiques qu'on s'est attirées ou qu'on s'est faites à soi-même après un examen attentif de la situation¹. De ces deux méthodes, le général Brugère en adoptera-t-il une ? En préférera-t-il une autre inédite ? Ceci, je vous le dirai dans un mois.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre pour 1902-1903. — La nouvelle répartition de l'artillerie.
Au camp de Bracciano. — Une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers.

La discussion par la Chambre des députés du budget de la guerre pour 1902-1903 n'est plus toute récente. Elle a eu lieu les derniers jours du mois de mai. Il faut y revenir cependant, car elle nous offre le tableau des questions militaires les plus actuelles en Italie et qui préoccupent le plus l'armée. De ces questions je ne puis citer, naturellement, que les principales, celles au sujet desquelles le ministre de la guerre a apporté des éclaircissements complets

Une de celles qui a le plus longuement arrêté l'attention de la Chambre est la question de la transformation de l'artillerie. Le général Afan de Rivera l'a examinée dans un discours étudié, le plus important de ceux qui ont été prononcés au cours du débat. Il a confirmé l'achèvement de la transformation du matériel de 7 cm. et présenté, comme étant en bonne voie de solution, l'étude de la transformation du matériel de 9 cm. Son opinion est qu'il ne convient pas d'adopter un canon à tir extrêmement rapide, surtout à cause de la nécessité où l'on se trouve d'être à même de le soustraire facilement aux vues de l'ennemi, et à cause de la difficulté du ravitaillement en munitions sur le champ de bataille. Le ministre s'est associé entièrement aux opinions du général.

¹ Personnellement, j'aimerais assez qu'on recommençât plusieurs jours de suite, sur le même terrain des combats ayant des thèmes quelque peu différents, afin d'appeler l'attention sur les conséquences d'une hypothèse nouvelle.

Vous savez que l'on travaille activement à développer le tir à la cible. Celui-ci est en progrès sérieux depuis quelques années, — le tir de Rome en a témoigné, — sans cependant qu'il gagne assez rapidement en popularité. Dans son exposé à ce sujet, le ministre de la guerre a représenté que l'obstacle principal auquel on se heurte est d'ordre économique. Il faudrait obtenir le concours financier des provinces, qui se désintéressent trop de cette importante question. Le ministre mettra tous ses efforts à trouver la solution d'un problème qui touche de si près à la défense nationale. Il faudra l'étudier en connexité avec le recrutement.

Comme en France, on parle, dans certains milieux, de la réduction du service militaire. Le ministre s'y est vivement opposé. L'économie que prétendraient réaliser les partisans de cette réforme est illusoire. Il faudrait, en effet, maintenir les effectifs actuels, par conséquent augmenter le contingent des recrutés. A cela s'ajoute l'impossibilité de fournir à un soldat d'un an l'éducation nécessaire. Où, en revanche, des économies pourraient être recherchées et réalisées, ce serait dans une simplification de l'administration de la guerre.

Le ministre a encore abordé quelques points intéressants. Il a donné d'amples assurances de l'excellence de notre munition d'infanterie, insisté sur l'importance de la région fortifiée de Rome, affirmé les bonnes conditions sanitaires de l'armée et loué l'œuvre des médecins militaires. Il se propose, au surplus, d'examiner les mesures qui permettraient d'améliorer encore l'hygiène des troupes.

Le 21 juillet a finalement été signé le décret qui assure la nouvelle répartition de l'artillerie. Celle-ci a été organisée sur les bases suivantes :

- a) Un inspectorat général;
- b) Trois inspectorats;
- c) Une direction supérieure des expériences;
- d) Neuf commandements de l'artillerie;
- e) Treize directions de l'artillerie;
- f) 24 régiments d'artillerie de campagne à trois groupes (brigata) de batteries;
- g) Un régiment d'artillerie à cheval à six batteries;
- h) Un régiment d'artillerie de montagne formé de quatre groupes de batteries;
- i) Une brigade autonome;
- k) Six régiments d'artillerie de côte et de forteresse et une brigade de côte en Sardaigne, le tout formant 27 brigades, 78 compagnies et 6 dépôts;
- l) Cinq compagnies d'ouvriers d'artillerie.

Dans les premiers jours d'août commenceront, au camp d'artillerie de Bracciano, les tirs de l'artillerie de forteresse. Y participeront les 9^e, 10^e et 11^e brigades d'artillerie. Ces tirs auront, cette année-ci, une importance spéciale, car ils doivent servir en même temps à des expériences sur la mobilité des batteries de siège. Permettez-moi de vous donner un aperçu des services constitués pour l'exécution d'une manœuvre de cette envergure.

Le champ de tir de Bracciano, près du lac du même nom, forme, à 35 km. au nord de Rome, une vaste zone triangulaire s'allongeant vers l'ouest, c'est-à-dire dans la direction de la mer. Dans le sens de sa longueur, elle mesure à peu près 10 km.; son côté le plus court en mesure 4. La topographie est celle d'un terrain ondulé, parsemé de quelques petits mamelons d'une centaine de mètres de hauteur. Ce terrain remplit toutes les conditions pour assurer des exercices variés et passer en revue toutes les circonstances que présentent la guerre de siège et la défense des positions. Il fournit des positions élevées d'où l'on domine le territoire environnant; il ménage aussi des bas-fonds assurant l'exécution du tir à couvert.

Le camp dispose de batteries permanentes, armées avec un matériel qui reste sur les lieux, déposé dans de vastes magasins. A côté de ces batteries, d'autres sont construites au commencement des exercices de tir. Enfin, une troisième catégorie comprend les batteries-but que l'on complète au moment du tir.

Les exercices sont exécutés par un effectif de trois brigades, soit douze compagnies ou mille hommes. Le directeur du tir est un colonel qui fonctionne comme commandant du régiment. Il règle la succession des tirs dans les différentes brigades, dirige tous les services, impose leur tâche aux commandants des brigades dans les tirs de groupe.

Le cours est partagé en deux périodes, une première période dite préparatoire, suivie de la période des exercices de guerre. La première période est exclusivement consacrée à l'instruction de la compagnie, formation du personnel, tir par batterie. Chaque compagnie fournit ses servants, ses corvées de munitions, ses marqueurs, ses observateurs. Il s'agit de dresser tout ce personnel, de le mettre au courant des diverses fonctions auxquelles il peut être appelé, de lui donner la cohésion, l'union indispensable; bref, de former la batterie, et de telle façon qu'officiers, sous-officiers et soldats soient rompus chacun à sa mission. Songez que les soldats qui arrivent là sont encore presque des recrues et que la plupart n'ont jamais vu au tir réel une bouche à feu quelconque.

Vient ensuite le tir de guerre, et là c'est le groupe qui fonctionne; il faut exercer l'action simultanée de deux ou trois batteries, la convergence des feux, les tirs contre buts invisibles pour tout autre que pour le commandant du groupe, les tirs préparés à l'aide des cartes et des

appareils spéciaux, le commandant transmettant ses ordres le plus souvent à l'aide d'un réseau téléphonique, plus rarement par le moyen de la télégraphie optique,

Parmi les exercices auxquels on attribue une importance particulière figure la construction d'une batterie de nuit. Tous les hommes y participent. A la tombée de la nuit, la position ayant été choisie, le tracé de la batterie est établi; puis, la première équipe se met à la besogne. Elle travaille jusqu'à minuit, construisant les emplacements de pièces. A minuit, la seconde équipe la remplace, achève le travail, creuse les abris à munitions, augmente l'épaisseur du parapet, arme la batterie, et, à la pointe du jour, le premier coup de canon doit partir. Notre règlement prescrit que l'on profite de la nuit suivante pour parfaire le travail et munir la batterie de tout ce qui lui est nécessaire pour être placée dans les meilleures conditions possibles.

Chaque compagnie exécute un tir de nuit; chaque compagnie également un tir contre ballon.

La durée du cours est d'un mois. Le fonctionnement régulier des services est assuré par le personnel d'administration suivant : une direction, avec un colonel et un capitaine-secrétaire; trois commandants de brigade assistés chacun d'un major-commandant et d'un capitaine-adjoint; un dépôt-laboratoire, dirigé par un capitaine entouré d'un personnel technique. Ce dépôt fournit tout le matériel et règle les transports. Une infirmerie.

* * *

Cette année-ci seront rappelés les hommes de la classe de 1877 déjà en congé. Leur service durera vingt jours pendant le mois d'août. Les rappelés se présentent directement à leur corps dans les centres de mobilisation. Ils y sont vêtus et équipés. Puis on envoie à leur famille une indemnité d'un franc par jour environ, remise par les soins de la mairie, après constatation que la famille ne dispose que de moyens très restreints de subsistance.

* * *

Le Parlement a adopté une nouvelle loi sur l'état des sous-officiers. Jusqu'ici, la durée de leur service était de cinq ans. Dorénavant, les élèves sergents contracteront un engagement (ferma) de trois ans, à l'expiration duquel ils seront admis à contracter deux rengagements successifs de un an.

Après l'achèvement de la cinquième année, le sous-officier peut rengager encore, mais seulement s'il existe des vacances de sous-officiers rengagés. Il a droit alors à la haute paye, une première fois pour un rengagement de trois années, puis pour des rengagements annuels pendant quatre ans. S'il n'y a pas de vacances de sous-officiers rengagés, le sous-officier peut néanmoins rester sous les drapeaux jusqu'à ce qu'il ait achevé sa douzième année de service, mais sans haute paye.

Une fois ces douze années écoulées, le sous-officier trouve une place dans le cadre des sous-officiers anciens, s'il y a des places vacantes. Il peut alors rengager de nouveau, par contrats successifs, et toujours avec haute paye, jusqu'à ce qu'il ait 25 années de service ou l'âge de 42 ans révolus. Si le cadre des anciens est complet, le sous-officier congédié recevra un des emplois civils spécifiés dans la loi.

Une échelle d'indemnités progressives est arrêtée pour les sous-officiers qui quittent le service après un ou plusieurs rengagements. La haute paye est également progressive.

CORRESPONDANCE

Les forts du Haut-Rhin.

Jusqu'ici les journaux militaires allemands n'avaient rien ou presque rien dit sur ce sujet. Nous trouvons maintenant dans les *Neue Militärische Blätter, Wochenschrift für Armee et Marine* un article signé M., que nous tenons à signaler¹.

L'auteur, après avoir relevé l'importance de la trouée entre le Jura et les Vosges comme route d'invasion pour les Français et rappelé même la marche de Bourbaki « vers l'angle sud-ouest du sol allemand » en 1871, insiste sur la nécessité pour l'Allemagne d'élever une barrière solide sur la rive badoise du Rhin, puis il mentionne les travaux actuellement en cours à Brisach et à Istein. Ceci comme introduction. Le corps du travail contient des considérations qu'il nous paraît intéressant de citer en partie textuellement :

« Si l'on veut faire de Neuf et de Vieux-Brisach un centre fortifié, on est obligé de barrer le Rhin en amont de Neuf-Brisach jusqu'à la frontière suisse à Bâle en prévision d'une invasion française qui peut venir de Belfort, soit par Altkirch-Mulhouse, soit par Bâle sur Lörrach en violant la neutralité suisse. Il est naturel que l'état-major allemand veuille combler cette lacune. »

Suit une description d'Istein, puis de Tüllingen :

« La hauteur de Tüllingen s'avance comme un bastion dans l'angle formé par le Rhin et la Wiese ; elle domine aussi bien les passages du Rhin à Huningue (pont du chemin de fer et pont de bateaux) que le dé-

¹ Du 5 juillet 1902, N° 1, XXXI^e année.